

## BILAN D'ACTIVITE 2013 DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU du SAGE LOIRE AMONT

Projet validé par la C.L.E. du 28 janvier 2014

Conseil Général  
de la Haute-Loire

Direction de l'Espace rural  
et du Développement local

Service Environnement  
Tél : 04 71 07 43 50  
Fax : 04 71 07 43 52  
Courriel  
serviceenvironnement@cg43.fr

Affaire suivie par : Valérie BADIOU

### A. MODALITÉ D'ÉLABORATION ET CONTENU DU BILAN D'ACTIVITÉ

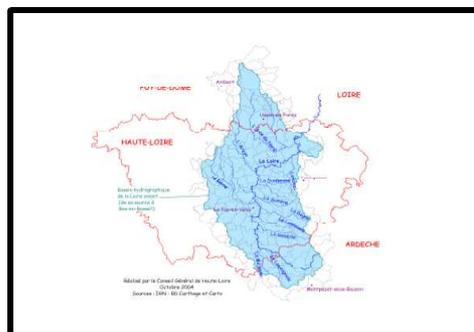
L'article 15 des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire amont adopté le 29 septembre 2011 précise : « La C.L.E. établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le ou les sous-bassins de sa compétence ».

Ce rapport, transmis aux membres de la C.L.E. au moins 10 jours avant la séance qui l'examinera, est adopté en séance plénière. Il est transmis obligatoirement au Préfet coordonnateur de bassin, aux Préfets des quatre départements concernés (Haute-Loire, Ardèche, Loire et Puy de Dôme) et au Comité de Bassin Loire Bretagne.

Le présent bilan d'activité est **établi pour l'année 2013**.

### B. PRÉSENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

Le territoire concerné par le SAGE Loire amont est le bassin versant de la Loire et de ses affluents (sauf celui du Lignon du Velay), des sources de la Loire à Bas-en-Basset, ce qui représente 160 km de Loire, une superficie de 2 880 km<sup>2</sup> et 138 330 habitants en 2006.



L'arrêté de définition du périmètre du territoire date du 3 novembre 2003 et le premier arrêté de constitution de la CLE du 19 octobre 2004 (le dernier arrêté de constitution de la CLE date du 23 juillet 2013).

Lors de la première réunion de la CLE en novembre 2004, la candidature du Département de Haute-Loire a été acceptée pour porter la phase d'élaboration du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE est composée de 63 membres : 32 du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, 16 du collège des usagers, et 15 du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le territoire est concerné par :

**32 masses d'eau (ME) cours d'eau avec :**

- l'objectif écologique de bon état en 2015,
- l'objectif chimique de bon état, en 2015 pour 25 ME, en 2027 pour 7 ME,
- l'objectif global de bon état, en 2015 pour 25 ME, en 2027 pour 7 ME,
- un état écologique en 2011 médiocre pour 8 ME, moyen pour 8 ME, bon pour 7 ME, très bon pour 9 ME,

**5 masses d'eau plan d'eau, avec :**

- l'objectif écologique de bon état en 2015,
- l'objectif chimique de bon état en 2015,
- l'objectif global de bon état en 2015,
- un état écologique en 2011 : moyen pour 2 ME, bon pour 2 ME, très bon pour 1 ME,

**3 masses d'eau souterraines, avec :**

- l'objectif chimique de bon état en 2015 pour 2 ME, en 2021 pour 1 ME,
- l'objectif quantitatif de bon état en 2015,
- l'objectif global de bon état en 2015 pour 2 ME, en 2021 pour 1 ME,
- un état 2011 bon d'un point de vue chimique et quantitatif.

L'élaboration du SAGE conduite jusqu'ici a permis de dresser l'**état des lieux** et le **diagnostic** du territoire concerné et de définir ses tendances d'évolutions, que ce soit sur des aspects socio-économiques ou environnementaux (hydrologie, qualité des eaux, qualité des milieux...).

Grâce à ces éléments, les **enjeux** et les **objectifs** auxquels le SAGE devra prioritairement répondre ont été arrêtés :

- **Thématique “ Gestion quantitative et partage de la ressource ” :**
  - réduire les pressions de prélèvement sur les bassins impactés,
  - sécuriser le débit objectif aux points nodaux du SAGE, principalement en période automnale,
  
- **Thématique “ Ouvrages hydro-électriques et micro-centrales ” :**
  - étudier et proposer si nécessaire la modification du régime réservé de l'aménagement de Montpezat,
  - atténuer ou compenser l'impact potentiel de modification du régime de crue de l'aménagement de Montpezat sur le fonctionnement de la Loire en aval,
  - atténuer les impacts du fonctionnement des ouvrages hydro-électriques et concilier les enjeux de production d'hydroélectricité et de préservation des milieux,

- **Thématique “ Qualité biologique et fonctionnelle des milieux ” :**
  - garantir la protection, la préservation et la restauration des zones humides et les cours d'eau de têtes de bassins,
  - réduire le nombre d'ouvrages infranchissables et modifiant les flux sédimentaires,
  - réduire l'enrésinement des bords de cours d'eau et des zones humides,
  - améliorer le fonctionnement dynamique de la rivière pour améliorer la récupération des milieux suite aux crues,
  - communiquer sur les bonnes pratiques à respecter sur les vidanges et curages des retenues d'ouvrage,
  - réaliser des actions de prévention qui pourraient être conduites pour limiter les problèmes de réchauffement des eaux en période estivale,
  - suivre et éliminer les foyers d'espèces invasives,
  - limiter les dégradations des milieux aquatiques par la fréquentation touristique,
- **Thématique “ Qualité physico-chimique des eaux ” :**
  - améliorer la qualité de l'eau sur les secteurs les plus dégradés,
  - empêcher les dégradations de la ressource en eau potabilisable,
  - continuer les démarches en cours pour une meilleure utilisation des pesticides et substances dangereuses et aller vers la réduction de l'usage et le transfert de pesticides et de substances dangereuses,
  - identifier les sources de pollutions encore actives,
- **Thématique “ Crues et inondations ” :**
  - protéger les zones à enjeux contre les inondations,
  - prévenir les risques inondations,
  - redonner de l'espace de liberté aux rivières.

L'année 2013 a été marquée par le lancement de la phase de consultation des membres de la CLE sur le choix de la stratégie du SAGE. Elle s'est déroulée de la manière suivante :

- En mars 2013, **réunion de lancement de la phase de consultation** avec la présentation et la validation de la méthodologie de saisine de la CLE sur le choix de la stratégie et des documents accompagnant ces étapes.
- **Consultation par écrit pour une période de 2 mois** (avril – mai 2013) afin que chaque structure arrête, pour chaque thème et sous-enjeu, le niveau d'ambition qu'elle souhaite assigner au SAGE. **Des réunions ont été organisées à la demande** (Chambres d'Agriculture, Fédérations de Pêche, Conseil Général de Haute-Loire).
- **Présentation en Bureau des avis reçus à l'issue de la phase de consultation et structuration des stratégies possibles** sachant qu'afin de respecter le poids des structures au sein des trois collèges de la CLE, l'analyse des réponses s'est faite en appliquant un coefficient, en se basant sur le nombre de retours.
- **Nouvelle réunion du bureau pour une présentation des stratégies** et de l'analyse synthétique de leurs caractéristiques et de leurs impacts.
- **Présentation de ces éléments aux membres de la CLE** en prévision du vote de la stratégie prévue en janvier 2014.

### **C. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE**

Réunion	Date	Membres du collège des élus présents *	Membres du collège des usagers présents*	Membres du collège des services de l'Etat présents*	Ordre du jour
Bureau	14/02/13	3/9	3/4	2/4	Présentation de la version finale du tableau présentant les niveaux d'ambition pour les 5 thématiques du SAGE. Validation de l'analyse des scénarios contrastés. Préparation de la méthodologie de saisine de la CLE sur le choix de la stratégie. Avis sur les " questions importantes pour la gestion de l'eau en Loire Bretagne " et sur " le calendrier de travail " de la révision du SDAGE Loire Bretagne. Présentation du projet de la seconde édition du journal du SAGE. Présentation des réflexions en cours sur le projet de Contrat Territorial Loire amont.
CLE	22/03/13	7/32	7/16	5/15	Validation de la méthodologie envisagée pour conduire au choix de la stratégie du SAGE, ainsi que des différents documents devant servir de support aux différentes phases de consultation envisagées. Validation du rapport d'activités 2010-2012.
Bureau	02/07/13	3/9	3/4	2/4	Présentation des avis reçus à l'issue de cette phase de consultation. Construction d'une première ébauche des stratégies possibles. Définition de la suite du processus.
Bureau	13/09/13	4/9	4/4	3/4	Présentation des stratégies possibles. Définition de la suite du processus. Présentation des résultats de l'étude d'approfondissement de la connaissance des impacts des aménagements de Montpezat. Avis sur le PLAGEPOMI.
CLE	15/10/13	10/32	10/16	5/15	Validation des stratégies envisageables pour le SAGE Loire amont et de l'analyse de leurs caractéristiques et de leurs impacts. Présentation des résultats de l'étude d'approfondissement de la connaissance de l'impact de l'aménagement hydroélectrique de Montpezat.

\* présents ou ayant donné un pouvoir à une autre personne du même collège

## **D. AUTRES ACTIONS OU RÉUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION**

Objet	Date
<b>Organisation de rencontres ou réunions dans le cadre de l'élaboration du SAGE</b>	
Réunions d'information dans le cadre de la consultation des membres de la CLE intervenue au printemps 2013	3/6/13 : Fédérations de pêche 4/6/13 : Chambres d'agriculture 4/6/13 : élus du CG43
Commission inter-SAGE Ardèche Loire amont	04/04/13
Réunion technique avec EDF sur Montpezat dans le cadre de l'étude d'amélioration de la connaissance des impacts de l'aménagement sur les milieux aquatiques	19/04/13
Réunion du groupe d'experts sur Montpezat dans le cadre de l'étude d'amélioration de la connaissance des impacts de l'aménagement sur les milieux aquatiques confiée à ECCEL Environnement et dans le cadre du relèvement des débits réservés au 1/1/14 avec le DREAL Rhône Alpes	3/6/13 13/9/13 15/10/13
Suivi de la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE, confiée au bureau d'études BRL Ingénierie	8/7/13 Nombreux échanges téléphoniques
Réunions de présentation des trois stratégies envisageables préalablement au vote de janvier 2014	28/11/13 : AMF 43 4/12/13 : SICALA
<b>Participation aux travaux d'application et de révision du SDAGE Loire Bretagne</b>	
Groupes de travail piloté par la DDT sur la continuité écologique	5/2/13 17/12/13
Comité technique territorial Allier Loire amont	05/12/13
<b>Suivi des démarches Contrats territorial en cours ou en projet sur le territoire du SAGE</b>	
Émergence du Contrat Territorial Loire amont	4/4/13 12/6/13 11/7/13
Élaboration du Contrat Territorial Ance du Nord	15/2/13 29/4/13 22/10/13
Mise en œuvre du Contrat Territorial Suisse – rendu de l'étude sur la morphologie	14/10/13
<b>Suivi des démarches SAGE en lien avec le territoire du SAGE</b>	
CLE du SAGE Lignon – Validation des études complémentaires	30/09/13
CLE du SAGE Loire en Rhône Alpes	25/1/13 14/2/13 (action sur les ZH) 24/10/13 (adoption du SAGE)

## **E. ACTIONS DE COMMUNICATION**

L'année 2013 a vu la préparation du bulletin d'information n°2 du SAGE, « les nouvelles de l'eau en Loire amont » pour une diffusion début 2014 aux personnes en ayant fait la demande (bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet ode43.fr à la rubrique SAGE Loire amont).

Les données concernant le SAGE (comptes-rendus des différentes rencontres, rendus des études conduites dans le cadre de la démarche) sont régulièrement mises à jour sur le site de l'Observatoire départemental de l'Eau (ode43.fr) et sur Gesteau.

## **F. SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX**

Suite à l'élaboration d'un diagnostic de la qualité des cours d'eau en 2009, un réseau spécifique au territoire Loire amont de suivi de la qualité des cours d'eau a été mis en place en lien avec le SATEA du Conseil Général de Haute-Loire. Il correspond à 11 stations (suivies à raison de 6 passages par an) qui ont fait l'objet d'un premier suivi en 2010 et d'un deuxième en 2013 dont les résultats devraient être disponibles mi-2014.

## **G. BUDGET ET FINANCEMENT**

Le tableau ci-après récapitule les moyens humains et financiers dévolus à l'élaboration du S.A.G.E. Loire amont pour l'année 2013.

Opération	Dépenses correspondantes en 2013	Recettes perçues en 2013 de l'AELB, des CR Auvergne et Rhône Alpes, du CG07, d'EDF...
Frais de personnel et de fonctionnement pour : - 2/5 ETP jusqu'au 25 novembre, 7/5 ETP ensuite - une secrétaire (1/4 ETP)	48 950 € (estimatif)	Financement à 70% par l'AELB
Approfondissement de la connaissance des impacts de l'aménagement de Montpezat	14 436,38 €	34 918,40 €
Etudes complémentaires Lot 3 : bilan hydrologique et élaboration des scénarios	16 168,13 €	46 254,50 €
Accompagnement pour l'adoption de la stratégie	12 079,60 €	
Evaluation environnementale du SAGE Loire amont	9 798,23 €	
TOTAL	101 432,34 €	115 437,90 €

## **H. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES**

Le travail d'élaboration du S.A.G.E. se poursuivra en 2014 avec les étapes suivantes :

- validation de la stratégie ;
- rédaction des éléments constitutifs du SAGE (PAGD et règlement), avec un appui juridique, avant leur approbation ;
- lancement du processus de validation du SAGE.

En parallèle sera conduit l'évaluation environnementale de la démarche.

Le renforcement récent de la cellule d'animation du SAGE en novembre 2013 (correspondant ainsi pour 2014 à 1,4 ETP) devrait permettre de conduire ces étapes dans des délais raisonnables.

**Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau  
Année 2013  
Validé par la Commission Locale de l'Eau du 28 janvier 2014**